

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT**

*HAUTE-SAONE*

**ARRONDISSEMENT**

*VESOUL*

Date de la convocation :  
**15/01/2024**

Date d'affichage :  
**25/01/2024**

<b>NOMBRE DES MEMBRES</b>			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT CI, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Location 3 Place Schuffenecker RDC logement D - Régularisation**

Le Conseil Municipal accepte de régulariser le bail de location avec Madame DEBRENNE Lolita qui a été établie en urgence.

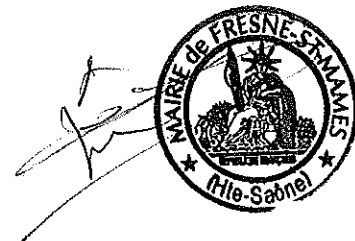
Cette délibération régularise la situation depuis la date de signature du bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le logement D communal Type3 niveau RDC sis 3 Place Schuffenecker.

Le loyer mensuel est de 345,00 € et les charges mensuelles de 70,00 €.

Le Maire est mandaté pour la signature du bail par la délibération de délégation au maire du 30 mai 2020.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**HAUTE-SAONE**

**ARRONDISSEMENT**

**VESOUL**

Date de la convocation :  
**15/01/2024**

Date d'affichage :  
**25/01/2024**

<b>NOMBRE DES MEMBRES</b>			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>			
Pour	10	Contre	0

**N° délibération 2024 002**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Créant un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité - (CGFP – art. L332-23 1°)**

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à une réflexion en cours sur l'organisation du service technique en charge de *l'entretien des espaces verts, la taille, l'entretien courant et les petits travaux des espaces et bâtiments communaux,*

Après en avoir délibéré, *Conseil Municipal*, à l'unanimité :

- o Décide de créer un emploi non permanent dans le cadre d'emploi des adjoint technique territoriaux en référence au grade d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 01/03/2024 au 28/02/2025 inclus

Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la réflexion en cours sur l'organisation du service technique en charge de *l'entretien des espaces vert, l'entretien des espaces et des bâtiments communaux, l'aménagement du nouvel atelier.*

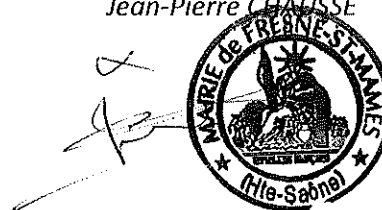
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 21 h 00 minutes hebdomadaires (soit 21/35<sup>ème</sup> d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : *agent technique,*
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : *expérience de 1 an sur un poste similaire,*
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement
  - Pour l'adjoint technique, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 387,
  - Pour l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 368 / indice majoré minimum 367 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 425,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le *Maire* à signer tout document relatif à ce dossier.

Le *Maire* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Le Maire

Jean-Pierre CHALISSE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**HAUTE-SAONE**

**ARRONDISSEMENT**

**VESOUL**

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

<b>NOMBRE DES MEMBRES</b>			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Demande de subvention**

Monsieur le maire expose les demandes de subventions reçues par la commune.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le versement des subventions sur le budget 2024 pour les montants qui seront inscrits au budget 2024 pour les sommes de :

- 25,00 € au profit de chaque élève scolarisé au collège MENANS qui participent à un voyage scolaire.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT**

*HAUTE-SAONE*

**ARRONDISSEMENT**

*VESOUL*

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

<b>NOMBRE DES MEMBRES</b>			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 004

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents :** Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés :** DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés :**

**Absents :** GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Contrat entretien de chaudières - Régularisation**

Monsieur le maire informe que pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux aux adresses :

- 3 Place Schuffenecker : 2 chaudières
- 2 Place Schuffenecker : 2 chaudières
- 27 Grande rue : 1 chaudière

A été signé un contrat d'entretien avec la société ENGIE HOME SERVICES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après présentation de ce contrat, le conseil municipal :

✓ **APPROUVE** le contrat 22421443589.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT**

*HAUTE-SAONE*

**ARRONDISSEMENT**

*VESOUL*

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

<b>NOMBRE DES MEMBRES</b>			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>			
Pour	0	Contre	10

N° délibération 2024 005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT CI, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Travaux numérisation état civil et plans d'alignement**

Monsieur le maire informe que la commune a reçu un devis pour la numérisation des actes d'état civil :

✓ **PRESENTE** le devis D202110-16951 de la société NUMERIZE du 10 janvier 2024

d'un montant HT de 2 880,00 €.

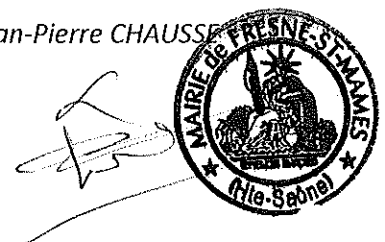
✓ **REFUSE** le devis D202110-16951

✓ **REFUSE** Monsieur le Maire à signer le devis

✓ **SOUHAITE** étudier d'autres propositions de devis auprès d'autres organismes avant de se décider

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT

VESOUL

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents :** Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT CI, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés :** DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés :**

**Absents :** GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Demande de subventions aux organismes et aux associations**

Monsieur le Maire, informe des demandes de subventions reçues par la collectivité.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les sommes suivantes sur le budget 2024 :**

**250€ au profit de La Romaine**

**100 € au profit de La Banque alimentaire**

**50 € au profit du Téléthon**

**150 € au profit du Club Rencontre Amitié**

**350 € au profit de La coopérative scolaire**

**150 € au profit de la FNACA**

**100 € au profit d'Accueil information**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'article 65748.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT**

*HAUTE-SAONE*

**ARRONDISSEMENT**

*VESOUL*

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Changement luminaires extérieures pour des LED**

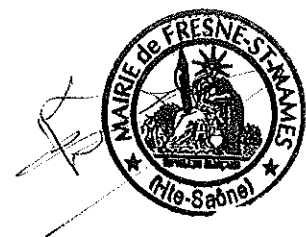
Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a commandé des LED pour les luminaires extérieurs auprès de ACD Energie que le coût de cet achat soit 930,00 € TTC ne sera pas à supporter par la commune mais par la prime CEE.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les emplacements des luminaires extérieurs :**

- **A la zone de loisirs**
- **Abords des entrées extérieures des appartements**
- **A la fontaine**

Le Maire

*Jean-Pierre CHAUSSE*





REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT**

*HAUTE-SAONE*

**ARRONDISSEMENT**

*VESOUL*

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 008

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents :** Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés :** DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés :**

**Absents :** GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Achat de matériel**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut changer le matériel de tonte de la commune pour un matériel plus gros et plus adapté aux espaces verts à entretenir.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- ✓ **DECIDE** de demander 3 devis pour des tracteurs compacts diesel évolutifs inclus plateau de coupe, et chiffrage des options pour un plateau de balayage, un chargeur devant.
- ✓ **APPROUVE** la conservation du tracteur JOHN DEER actuel qui servira pour les petits espaces.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer une commande si elle n'excède pas le montant HT de 20 000 € HT.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**HAUTE-SAONE**

**ARRONDISSEMENT**

**VESOUL**

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	10	Contre	0

N° délibération 2024 009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT CI, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Mise en place éclairage public par des LED**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le SIED70 peut changer les éclairages publics par des systèmes LED et ainsi faire des économies sur les consommations.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- ✓ DECIDE de demander un devis chiffré au SIED pour les travaux par zone.
- ✓ AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Fonds verts pour des travaux sur le budget 2024.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT

VESOUL

Date de la convocation :  
15/01/2024

Date d'affichage :  
25/01/2024

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	9	Contre	0

N° délibération 2024 010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération** :

**Extension réseau électrique – Modifie et remplace la précédente délibération N° 2023\_054**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une Extension du réseau concédé d'électricité pour une construction existante rue d'Estravaux (B 9476).

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister dans une extension du réseau concédé d'électricité aérienne longue d'environ 185 mètres et souterraine longue d'environ 10 mètres.

Aux conditions de décembre 2023, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 14 000 €.

Selon les dispositions en vigueur, cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Ainsi, pour l'ensemble de ces travaux, la contribution totale demandée par le syndicat serait égale à environ 7 100 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) RAPPELLE** la délibération du conseil municipal du 14/11/2023 (DCM 2023\_054) demandant que la participation financière demandée par le SIED70 soit prise en charge par Monsieur Anthony GAUTHEROT et précise que cette délibération est retirée,
- 2) VALIDE** l'avant-projet présenté par le SIED 70.

3) **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

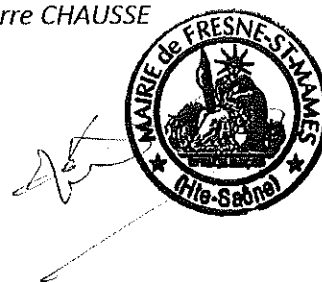
4) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de *Conseil Municipal*.

Monsieur GAUTHEROT du fait de son intérêt dans ce dossier ne prend pas part à la délibération.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT

VESOUL

Date de la convocation :  
15/01/2024

Date d'affichage :  
25/01/2024

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	9	Contre	0

N° délibération 2024 011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT CI, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Tarifs de la zone de loisirs**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut mettre à jour les tarifs de location de la zone de loisirs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

✓ DECIDE de modifier les tarifs en appliquant une tarification différente pour les résidents et les extérieurs

Manifestation	Résidents	Extérieurs
Réception vin d'honneur	50,00 €	55,00 €
Journée de 8 h à 21 h	80,00 €	90,00 €
Soirée à partir de 17 h à 8 h le lendemain	100,00 €	110,00 €
Week-end du vendredi 17 h au lundi 12 h	180,00 €	200,00 €
Caution demandée	200,00 €	200,00 €

Pour les poubelles : bien respecter le tri et les nouvelles dispositions qui sont :

les prix de la location ci-dessous inclus les poubelles d'ordures ménagères dans les limites suivantes :

- 1 sac de 50 litres d'ordures ménagères pour toute location incluant jusqu'à 20 personnes
- 2 sacs de 50 litres d'ordures ménagères pour toute location incluant jusqu'à 60 personnes

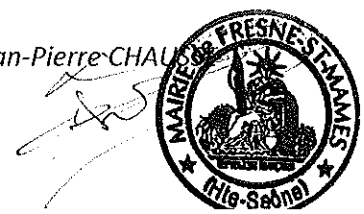
Lorsque les quantités sont supérieures à celles indiquées ci-dessus il sera facturé la prestation suivante :

- Au-delà de 2 sacs de 50 litres il est demandé soit de ramener les sacs supplémentaires chez eux ou un supplément de 5 € par sac sera facturé

Toutes dégradations seront facturées à hauteur du préjudice subi par la commune.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAONE

ARRONDISSEMENT

VESOUL

Date de la convocation :

**15/01/2024**

Date d'affichage :

**25/01/2024**

NOMBRE DES MEMBRES			
En exercice	15	Absents	6
Présents	9	Procuration	1
Qui ont pris part à la délibération			
Pour	6	Contre	4

N° délibération 2024 012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNE SAINT MAMES**

**Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUSSE, maire.

**Présents** : Mrs. Mmes CHAUSSE JP, ROTA P, CHAUSSE E, GIRARDOT Cl, DELOYE-BRESSON B, MAZARD C, ROUSSELOT M-Th, GAUTHEROT A, FOUIN P,

**Absents excusés et représentés** : DARBON M (représenté par Mme DELOYE BRESSON)

**Absents excusés** :

**Absents** : GUYONVERNIER J, SINAPIN C, STEHLY V, SALA J-PH, CAPO J,

Mme DELOYE BRESSON a été nommée secrétaire

**Objet de la délibération :**

**Réhabilitation du plan d'eau et demande de subventions**

Monsieur le maire expose la sélection du projet de réhabilitation du plan d'eau dans le programme Village d'Avenir. L'intérêt du développement touristique pour la commune auxquels les travaux envisagés vont contribuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (ou précision des voix) et représentés décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 347 840,00 € et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 73 602 € € soit 30 %
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - subvention DETR 2024 à 30 % : 73 602 €
  - subvention Village d'Avenir 2024 à 10 % : 24 535 €
  - subvention Département PACTE2 25 % : 62 500 €
  - Autres subventions : Fédération de pêche, agence de l'eau et Milieux Humide) % : 50 000 €
  - autofinancement : 137 203 €
  - de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de *Conseil Municipal*.

Le Maire

Jean-Pierre CHAUSSE

